



Délibération
N° 2022-008

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE C1004

Date de la convocation : 18/02/2022

SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le vingt-trois février à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle,

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. Bertrand Michel

M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. Leonardi Bernard

M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme Mandrichi Marie-Paule

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absents : 6

Représentés : 3

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Il est proposé d'acquérir la Parcelle C1004 d'une superficie de 297 m², située à San Martino, dans l'emprise du projet d'aménagement du cœur de village comportant l'ancienne Auberge U San Martinu acquise par la Commune via le portage foncier de l'Office Foncier de Corse.

L'Objectif de l'acquisition : Redynamiser le cœur du village en aménageant les locaux et abords pour y amener des services et commerces de proximité.

Prix d'achat : 35 000 € soit 117,18 € / m²

Les copropriétaires indivis :

- Monsieur Robert ANZIANI,
- Madame Maud RETALI,
- Madame Léa ROSSI

Ont donné leur accord écrit le 4 décembre 2021.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle et d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes démarches (désignation d'un notaire, signature des actes ...)

La proposition de Madame le Maire est mise aux voix.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré,

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- Approuve le projet d'acquisition de la parcelle C1004 pour un montant de 35 000 €
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents, à désigner un notaire et à réaliser toutes démarches concernant ce projet
- Précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2022, opération 1401

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani

